

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

26 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014, à 18 h 30 (6 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M. Pierre Gingras , maire suppléant de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de
18 h 30 à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

11-14-467

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet entame son discours sur les réformes et coupures imposées par le gouvernement dans son objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire. Au-delà de la coupure de 300 M\$ que doit absorber le milieu municipal, le préfet dénonce le Rapport Robillard visant des réductions colossales pour le milieu municipal et agricole. M. Warolin déplore l'approche gouvernementale visant une réduction drastique des dépenses sans donner un signe clair pour assurer la création de la richesse afin de soutenir le développement des régions. Le préfet conclut en demandant au gouvernement de travailler davantage avec les régions; le monde rural fait partie des solutions pour atteindre le déficit zéro.

11-14-468

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2014.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

11-14-469

Rapport de l'étude exploratoire concernant le logement évolutif pour aînés.

M^{me} Édith Vincent et M. Jacques Bourgeois du Comité d'hébergement des personnes âgées du CSSST sont présents à la rencontre.

M. Bourgeois débute la rencontre en rappelant que le mandat du comité consiste à tenir à jour les données relatives aux besoins de logement et d'hébergement des personnes en perte d'autonomie, soutenir et accompagner les promoteurs qui désirent ouvrir une ressource d'hébergement par la mise en place d'un groupe technique, produire un guide de référence interactif regroupant les outils destinés aux promoteurs en hébergement de personnes âgées afin de mieux les guider dans la réalisation de leur projet.

Actuellement, les enjeux du vieillissement et de l'hébergement au Témiscamingue se définissent comme suit :

- Perspectives démographiques 65 ans et + de 19 % en 2015 à 23 % en 2020;
- HLM si maintien d'un taux de 5,2 % de logements = + 16 en 2015 ou + 47 logements en 2020;
- Hébergement secteur privé, OSBL et COOP même taux (5,4 %) d'hébergement = + 15 en 2015 ou 43 chambres en 2020;
- Ressources intermédiaires avec un taux visé par le MSSS 1 % (places achetées par le MSSS) = + 10 chambres en 2015 ou + 16 chambres en 2020;
- CHSLD public taux visé par le MSSS est de 2,8 % = + 3 chambres en 2015 ou + 20 en 2020.

L'analyse de la situation socioéconomique des aînés du Témiscamingue, sur la base des données colligées par la TCPAT, démontre que les aînés du Témiscamingue disposent en général de peu de moyens financiers, leur revenu annuel se situant généralement entre 12 000 \$ et 20 000 \$.

Afin d'aider le comité d'hébergement à réaliser son mandat, un projet fut présenté dans le cadre du FADET. La Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue a accepté de parrainer le projet. Le but visé : maximiser les chances de réussite des projets en hébergement de personnes âgées en rendant l'expertise disponible aux promoteurs.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes âgées et à la multiplication des formules d'hébergement, les secteurs de l'hébergement institutionnel (CHSLD) et du logement se rapprochent en donnant lieu, à différentes formes de ressources d'hébergement (Programme Accès logis SHQ). Ainsi, de plus en plus de projets résidentiels privés ou gérés par des OSBL, voire des immeubles gérés par des municipalités, offrent des services d'aide aux résidents âgés ayant des incapacités.

M^{me} Vincent poursuit la présentation en mentionnant que 135 personnes sont en attente d'être logées dans un établissement pour personnes âgées autonomes ou semi-autonomes, situation préoccupante pour le Témiscamingue alors que l'offre ne comble pas les besoins actuels. Diverses solutions existent, M^{me} Vincent en énumère parmi les différentes recommandations issues de ce projet.

Volet « habitation »

Pour la formule habitation, opter pour une formule à but non lucratif; la formule OSBL semble plus appropriée pour le Témiscamingue :

- Une résidence de 35 à 40 places à Ville-Marie, couvrant un large spectre de perte d'autonomie;
- Des logements avec cuisine ou cuisinette et salle de bain complète, des chambres avec salle de bain et des chambres avec toilette, partageant une salle de bain thérapeutique;
- Cinq / six logements 1½, 18 / 26 chambres pour aînés semi-autonomes, quatre / cinq chambres pour aînés en lourde perte d'autonomie.

Volet « services »

- Services AVD (activités de vie domestique) : service alimentaire, entretien ménager, buanderie;
- Services AVQ (activité de vie quotidienne) : assistance, aide au lever / coucher, aide au bain, aide à l'incontinence;
- Appareils d'aide au transfert pour la clientèle en lourde perte d'autonomie;
- Soins infirmiers / infirmière auxiliaire;
- Routine de soins et activités;
- Facturation mixte : de base par forfait et à la carte. Il est déconseillé d'adopter une facturation à la carte des services, sur une longue période à tout le moins, afin d'éviter de placer les aînés vulnérables dans la situation intenable de se mettre à risque en refusant des services pourtant nécessaires parce qu'ils sont arrivés au bout de leur capacité de payer.

Volet « personnel »

- Trois PAB (préposé aux bénéficiaires) au lever, deux PAB de jour, un / deux PAB de nuit;
- Deux / trois préposés pour le service alimentaire (pourrait être couvert par une entreprise d'économie sociale en aide domestique);
- Un / deux préposés à l'entretien ménager et buanderie (pourrait être couvert par une entreprise d'économie sociale en aide domestique);
- Un infirmier / infirmier auxiliaire;
- Un / deux membres du personnel de direction;
- Quelques résidences de plus petite taille dans d'autres villages du territoire;
- De style « Green House » ou « Cour séjour + »;
- Favoriser des maisons de 10 places ou moins;
- Maison unifamiliale.

Volet « financement »

- Financement par programme (SHQ, SCHL), autofinancement et partenariats;
- Collaborations et ententes avec le CSSS, l'ÉESAD, les médecins de famille / GMF, autres institutions et organismes de la communauté.

Pour conclure, M^{me} Vincent invite les élus à consulter les feuilles de route, tirées du *Guide mondial des villes-amies des aînés* publié par l'Organisation mondiale de la santé en 2007, présentent les caractéristiques essentielles d'une ville-amie des aînés. Elles sont issues de l'analyse des questions et des préoccupations formulées dans huit domaines de la vie urbaine par les personnes âgées et les personnes qui leur dispensent des services, analyse issue des 35 villes dans le monde ayant participé à la phase initiale de ce projet.

11-14-470

Projet de cours de natation – 4^e année du primaire.

M^{me} Hélène Gilbert, directrice des écoles primaires de Béarn, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Bruno-de-Guigues, assiste à la rencontre et présente le projet de cours de natation.

Le projet cible la clientèle de la 4^e année primaire pour de la formation en natation, cours de huit heures pour permettre aux enfants d'apprendre à nager. En janvier 2012, avec la hausse des coûts de transport, de location et les coupures budgétaires, seules les élèves de 4^e année des écoles ayant les moyens ou bénéficiant d'aide financière de leur municipalité ou de commanditaires pouvaient poursuivre ce projet.

Un soutien financier est donc demandé au milieu municipal afin de maintenir la formation auprès de ces élèves. Les écoles collaboreront en planifiant dans leur horaire un bloc pour la natation et en assumant les frais de suppléance s'il y a lieu.

Le coût global du projet est de 13 200 \$; la part à financer par le milieu municipal s'élèverait à 5 766 \$. Cette demande sera analysée lors de la réunion préparatoire du budget 2015 qui se tiendra le 13 décembre 2014.

11-14-471

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Des questions en lien avec les garanties d'approvisionnement en bois ainsi que l'apport de Jeunesse musicale Canada auprès du milieu scolaire sont formulées par des membres de l'assistance.

11-14-472

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2014 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 7 octobre 2014.

M. Bernard Flébus demande des précisions en lien avec certaines résolutions inscrites au procès-verbal de la dernière séance du comité administratif.

11-14-473

Communication-Témiscamingue – Dossier Internet haute vitesse.

Considérant que certaines validations doivent être réalisées afin de bien documenter le dossier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De reporter la décision à la séance du conseil des maires du 17 décembre concernant la demande de Communication-Témiscamingue sur la reconduction du cautionnement de 200 000 \$ d'un prêt consenti par Desjardins pour de possibles déficits d'exploitation du réseau Internet haute vitesse au cours de ses deux premières années d'opération.

11-14-474

Budget 2015.

Note : Le bureau du député a avisé, ce mercredi, la direction que la MAMOT était défavorable à la demande de report de l'adoption du budget 2015 à la séance du mois de janvier 2015. Aucune confirmation écrite du Ministre n'a été transmise à la MRCT, en date du 26 novembre 2014.

N. B. : Indice des prix à la consommation : Juillet 2013 à juillet 2014 : 2,1 %.

- Avis de motion : 26 novembre 2014;
- Réunion de travail : 13 décembre 2014;
- Adoption du budget : 17 décembre 2014.

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur « L'imposition des taxes et quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2015 » sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 17 décembre 2014, comprenant les quotes-parts et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés, ainsi que le financement du Centre local de développement (C. M., art. 148.0.2).

11-14-475

Paiement des frais de représentation – Demande du président du CLD.

M. Bernard Flébus, actuellement président du CLD, questionne la procédure de remboursement des frais de représentation. La politique interne actuelle débourse un frais selon le siège occupé en fonction de la nomination des membres sur les comités de la MRC de Témiscamingue réalisée au mois de décembre de chaque année. Si le représentant prend des mandats plus élargis au sein du comité, généralement, l'organisme pourvoit au remboursement des frais de déplacement.

Or, certaines exceptions pourraient s'appliquer. Les élus demandent que ce point soit inscrit à la réunion préparatoire du budget 2015 afin d'en évaluer les coûts et de préciser une orientation claire pour la direction lors du remboursement de ces frais.

11-14-476

Compressions budgétaires – Pacte fiscal transitoire.

M. Warolin apporte quelques précisions sur les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement provincial au cours des dernières semaines.

Au niveau de l'abolition des CRÉ, un comité transitoire, composé de la Conférence des préfets et du directeur régional du MAMOT sera créé afin d'assurer la gestion administrative en lien avec la fermeture des livres de cet organisme ainsi que du suivi des différentes ententes spécifiques à respecter. Régionalement parlant, le maintien d'une instance de concertation régionale est souhaité; différentes représentations sont présentement en cours afin de voir les options possibles, dont celle de réactiver la charte du CRDAT.

Concernant le Centre local de développement (CLD), le point sera discuté lors de la réunion de travail en lien avec le budget 2015. La demande actuelle du CLDT est un maintien du financement municipal à la même hauteur que 2014, soit une quote-part de 141 500 \$. La part gouvernementale sera de 201 185 \$. M. Flébus, président du CLD, précise qu'une réorganisation est présentement en cours au sein de l'organisation et que celle-ci sera présentée auprès des élus le 13 décembre prochain.

11-14-477

Dossier forêt – Adoption du mémoire dans le cadre du Chantier sur la production du bois.

Note : Le projet de mémoire fut transmis par courrier électronique aux élus le 27 octobre 2014.

Le Témiscamingue ne pouvant plus survivre dans le modèle actuel de gestion de la forêt, un changement doit se faire. La MRC de Témiscamingue confirme son appui aux recommandations du Chantier sur la production de bois. Certains de ces éléments demeurent fondamentaux pour la réussite d'un virage radical :

- Gérer le déploiement du réseau routier et en assurer un financement adéquat;
- La régionalisation des objectifs, des cibles et des indicateurs;
- Cibler les investissements procurant la meilleure rentabilité financière et économique;
- Orienter l'aménagement forestier et la sylviculture vers des résultats basés sur la valeur plutôt qu'uniquement sur le volume;
- Assurer un financement suffisant et à long terme des activités en milieu forestier;
- Concentrer la planification chez un planificateur intégrateur capable de rétablir les liens entre la planification et les besoins des usines de transformation;
- Rétablir le sentiment d'appartenance au territoire pour les gens qui l'aménagent et qui y travaillent.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter et de déposer le mémoire présentant les commentaires de la MRC de Témiscamingue dans le cadre du Chantier sur la production de bois auprès de M. Robert Beauregard, président du Chantier sur la production de bois.

Le mandat du Chantier sur la production de bois consiste à proposer le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts pour la forêt publique et privée, dans le but d'orienter les investissements de l'État vers les meilleures options sylvicoles et, ainsi, créer et redonner de la valeur aux forêts du Québec.

11-14-478

Dossier forêt – Demande de financement pour le projet « Le territoire forestier témiscamien au profit de tous – Maintien et développement d'une activité économique durable ».

Le conseil des maires prend acte de la proposition du projet visant à adapter la stratégie forestière et le contexte organisationnel à la situation particulière du Témiscamingue. La vision poursuivie par le projet est une forêt rentable et génératrice de richesse à tous les niveaux. La démarche à entreprendre doit conduire à une solution globale, durable et génératrice de valeur pour tous.

Tout en s'inscrivant dans les objectifs du nouveau régime, le projet vise à atteindre les cibles suivantes :

- 1) Réduire le coût de la fibre de 10 \$ / m³ par une révision des processus et des adaptations de la stratégie d'aménagement.
- 2) Éliminer les chevauchements de tâches entre les diverses organisations pour être plus efficaces avec les ressources de main-d'œuvre.
- 3) Permettre des retombées à l'échelle de la région. Le projet doit se faire en collaboration avec le MFFP régional et tel que mentionné, plusieurs enjeux sont communs à l'Abitibi. Des solutions mises de l'avant et éprouvées seront applicables ailleurs et à très court terme.
- 4) Permettre des retombées à l'échelle du Québec. Sous le même principe qu'il y a des enjeux communs, il y a des éléments d'amélioration applicables ailleurs. De plus, dans la foulée des Chantiers du Rendez-vous de la forêt de novembre 2013, il y aura des changements qui seront proposés. La région aura son banc d'essai.
- 5) Initier de nouveaux projets. Cette cible est plus intangible, mais certes essentielle. Le projet ne vise pas à proposer de nouveaux projets, cela relève d'autres intervenants. Toutefois, si le projet enlève l'incertitude, réelle ou perçue, quant à l'industrie forestière actuelle, de nouveaux projets complémentaires à la structure industrielle présente, pourront s'initier.

Le budget estimé pour la réalisation de cette étude est estimé à 300 000 \$ et sera d'une durée de trois ans, le dépôt final du rapport étant planifié pour le 1^{er} août 2018.

Considérant qu'une contribution financière pour l'année 2015 de 25 000 \$ est demandée à la MRC de Témiscamingue pour la réalisation de cette étude;

Considérant qu'au cours des derniers mois, plusieurs représentations ont été réalisées auprès des diverses instances concernées pour identifier les problèmes et les pistes de solution possibles;

Considérant que le conseil des maires est d'avis que la réalisation d'une telle étude relève de la responsabilité du ministère de la Forêt, et de l'industrie forestière;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à l'industrie forestière de pourvoir au financement intégral de cette étude;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte de participer à cette étude par une contribution non monétaire, soit par la mise en disponibilité de M. Patrick Crocker, ingénieur forestier à la MRCT.

11-14-479

Dossier forêt – Consultation publique sur les modifications des limites des unités d'aménagement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avec l'instauration du nouveau régime forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs amorce une consultation auprès du public et des partenaires régionaux sur une nouvelle délimitation des unités d'aménagement forestier. La consultation en lien avec ce projet de modification débutera en janvier 2015.

Le conseil des maires, lors de la séance du conseil du 18 septembre 2013, adoptait la résolution n° 09-13-460 où furent exposées les demandes de la MRC de Témiscamingue, à savoir :

- ❖ De demander une harmonisation des limites des unités d'aménagement forestier au MRN avec les limites administratives de la MRC;
- ❖ De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de voir à l'inclusion de la rivière Dumoine dans le bassin versant du Témiscamingue afin de correspondre aux limites territoriales de la MRC de Témiscamingue dans son intégralité.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer les demandes formulées dans la résolution n° 09-13-460;
- ❖ D'inclure la demande d'harmoniser les limites administratives du ministère des Transports du Québec avec la limite administrative de la MRCT.

L'harmonisation de la limite des découpages administratifs sous-régionaux des ministères et des mandataires du gouvernement avec les limites du territoire de la MRC de Témiscamingue permettrait afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Situation de l'industrie forestière.

11-14-480

Retour sur la manifestation ayant eu lieu le lundi, 24 novembre 2014 à Ville-Marie où environ 300 personnes ont marché dans les rues. Ce rassemblement public, formé d'un cortège de travailleurs, de machinerie lourde, de camions de transport de bois, de camions à benne et de travailleurs, ont défilé sur la rue des Oblats pour se rendre au bureau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à Ville-Marie.

La MRC de Témiscamingue, conjointement avec les Syndicats des travailleurs de la scierie de Béarn et de LVL Global ainsi que l'entrepreneur forestier Transport Jolatem, exigeaient une intervention immédiate du ministre Laurent Lessard, afin d'éviter une fermeture à l'usine Tembec de Béarn, l'usine devant cesser temporairement ses activités, pour une durée pouvant aller jusqu'à 11 semaines, dû à un manque de garantie d'approvisionnement de 100 000 m³.

Malgré cette dénonciation, le mutisme du député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et du ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, s'avère très décevant pour les différents acteurs ayant participé à cette action. La prochaine étape vise à obtenir une rencontre avec le ministre Lessard au cours de la semaine du 2 décembre 2014, alors que les préfets et directeurs généraux de la région seront réunis à Québec dans le cadre de l'Assemblée des MRC.

11-14-481

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

11-14-482

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour lancement d'appels d'offres pour l'achat d'un nouveau camion de collecte et pour la restauration des anciennes bennes des actuels camions de collecte.

Considérant que la MRC a acquis un camion Labrie en octobre 2013;

Considérant qu'après quatre mois d'utilisation de ce nouveau camion, les points forts et les points faibles ont été présentés aux membres du CAGE le 24 février 2014;

Considérant qu'il était alors ressorti que le camion en tant que tel satisfaisait aux besoins des opérateurs et de la collecte sélective, mais que la benne rencontrait diverses problématiques, principalement au niveau de la collecte des bacs 1 100 litres;

Considérant que diverses options ont également été présentées (acquérir un autre camion identique au camion Labrie, se procurer plutôt un camion à chargement frontal pour les ICI ou conserver les anciennes bennes, qui ont fait leur preuve, et ne changer que le camion et la pince);

Considérant que le CAGE a retenu l'option la plus économique, soit d'acquérir un nouveau camion, de nouvelles pinces, mais de conserver les boîtes de nos anciens camions et les restaurer;

Considérant que lors du CAGE du 9 mai 2014, les coûts validés d'acquisition d'un camion et d'une nouvelle pince, ainsi que les coûts rattachés à la restauration des boîtes ont été présentés;

Considérant que la restauration des bennes en régie interne a été analysée, mais finalement rejetée, dû à plusieurs contraintes;

Considérant que le coût pour la restauration des bennes et l'installation de celle-ci sur un nouveau camion, incluant la nouvelle pince, le filage, la console et les tuyaux hydrauliques, est estimé à 55 000 \$;

Considérant que l'estimé budgétaire pour l'achat d'un camion neuf muni d'une benne restaurée est de 170 000 \$;

Considérant que l'estimé budgétaire pour l'achat d'un camion neuf avec une nouvelle benne est de 245 000 \$, comparativement au dernier camion acquis (Freightliner avec benne Labrie) dont le coût fut de 268 000 \$;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 24 octobre 2014;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion neuf;
- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la restauration des anciennes bennes des camions de collecte.

11-14-483

Gestion des matières résiduelles – Offre de services professionnels – Estimation de trois sites potentiels pour la valorisation d'énergie à partir d'un incinérateur.

Considérant que la MRC de Témiscamingue travaille à cibler une solution de valorisation énergétique de ces matières résiduelles;

Considérant que l'une des options envisagées est l'implantation d'un incinérateur;

Considérant le potentiel de trois sites, dont l'Écocentre à Fabre, Parmalat à Laverlochère et LVL Global à Ville-Marie;

Considérant qu'il y a lieu de documenter le dossier afin de voir s'il est justifié financièrement d'utiliser l'énergie de l'incinérateur afin de répondre à des besoins énergétiques de partenaires potentiels;

Considérant que la firme Stavibel a déposé une offre de services en date du 3 novembre 2014 afin de réaliser ce mandat;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Donald Alarie
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de Stavibel datée du 3 novembre 2014 pour un montant plafond de 19 500 \$, incluant les dépenses (frais de déplacement, repas, fournitures), taxes en sus.

Le mandant comprend, entre autres :

- Visite des trois sites et rencontres avec le client et les partenaires potentiels. Les visites seront effectuées par du personnel de Rouyn-Noranda et Ville-Marie;
- Valider si les terrains proposés par les partenaires rencontrent les besoins du client et les exigences des ministères;
- Prendre connaissance des données existantes et des installations existantes des partenaires potentiels et commenter les modifications à apporter aux systèmes existants de ces partenaires;
- Évaluation de la pertinence et faisabilité du projet avec les partenaires potentiels incluant avantages et contraintes;
- Estimation préliminaire des coûts 35-40 % incluant les coûts d'opération;
- Évaluation des données supplémentaires à obtenir pour une évaluation plus précise des coûts;
- Rapport préliminaire;
- Discussions et rencontres avec le client;
- Rapport final à la suite des commentaires du client.

11-14-484

Sécurité incendie – Achat d'un logiciel en sécurité incendie.

Considérant que lors du colloque en sécurité incendie, tenu le 10 mai 2014, l'ampleur de la tâche du technicien en prévention incendie a été documenté et il fut convenu qu'il importait de lui fournir des outils afin de le supporter dans l'exercice de son mandat;

Considérant que l'achat d'un logiciel pour la collecte de données en lien avec la sécurité incendie permettra un gain d'efficacité important du technicien en prévention incendie et des services de sécurité incendie sur le territoire témiscamien;

Considérant que l'achat d'un logiciel incendie permettra au CAUAT de fournir, en temps réel, aux différents services de sécurité incendie du territoire, les informations pertinentes à chaque bâtiment afin d'augmenter l'efficacité de chacune des interventions;

Considérant qu'un logiciel incendie permettra une planification annuelle des besoins en temps réel de chacun des services de sécurité incendie au Témiscamingue;

Considérant que l'achat d'un logiciel incendie permettra l'amélioration des communications entre le CAUAT et les différents services de sécurité incendie ainsi qu'entre la MRC et les services de sécurité incendie au Témiscamingue;

Considérant qu'une analyse de différentes solutions informatiques a été documentée, à savoir :

| Description | Achat | Frais d'entretien |
|----------------|-----------|-------------------|
| Emergensys | 8 005 \$ | 2 881 \$ |
| Première Ligne | 27 758 \$ | 6 383 \$ |
| Target | 20 742 \$ | 4 148 \$ |

Considérant que le logiciel Emergensys est le même qu'utilise à l'heure actuelle le CAUAT, permettant ainsi une synchronisation rapide et efficace des données entre le CAUAT et les services de sécurité incendie du territoire;

Considérant que selon une analyse interne, et suite à la présentation des trois logiciels, le logiciel Emergensys apparaît être en mesure de répondre aux besoins en lien avec le mandat du technicien en prévention incendie et des services de sécurité incendie sur le territoire dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie (CSI);

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'achat d'un logiciel incendie afin de supporter le travail du technicien en prévention incendie et les différents services de sécurité incendie du Témiscamingue;
- ❖ De faire l'acquisition du logiciel de gestion de sécurité incendie Emergensys, au coût de 8 005 \$ plus les frais de formation qui se situent à 1 700 \$ pour un nombre illimité de participants.

11-14-485

Sécurité incendie – Projet de règlement – Frais de scolarité de l'École nationale des pompiers.

Considérant le projet de règlement concernant les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers, ci-après nommé l'École, paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 15 octobre 2014;

Considérant le délai de 45 jours requis entre la parution de ce règlement et son adoption officielle par l'École;

Considérant que ce projet de règlement prévoit, notamment une hausse de 105 % pour la formation Pompier 1, ce qui équivaut à une hausse de frais d'inscription de 711 \$ par pompier, cette formation étant celle en plus forte demande par nos services de sécurité incendie;

Considérant que toutes les formations dispensées par l'École verront leurs frais d'inscription augmenter d'au minimum 37 %, à l'exception de la formation *Matière dangereuse - sensibilisation*, formation très peu en demande dans la MRC de Témiscamingue, qui elle prévoit une diminution de 10 % de ses frais d'inscription;

Considérant que ce changement affecte principalement les services de sécurité incendie composés de pompiers volontaires, puisque la formation pour les pompiers en milieux urbains est dispensée par le ministère de l'Éducation;

Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place, dans son dernier budget, un programme doté d'une enveloppe de 3,5 M\$ pour 2014-2015 et de 4 M\$ pour les quatre années subséquentes afin de soutenir la formation des pompiers volontaires;

Considérant que cette aide ne servira qu'à pallier à la hausse des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers;

Considérant que cette augmentation est effectuée sans préavis et sans consultation préalable;

Considérant les impacts considérables de cette hausse en milieu rural;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De contester, par écrit, cette hausse unilatérale des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers, auprès de M. Jacques Proteau, directeur général de l'École nationale des pompiers, tel que prévu lors de la publication dans la *Gazette officielle du Québec* du projet de règlement;
- ❖ D'appuyer la résolution n^o MRC-CC-11476-10-14 émise par la MRC Antoine-Labelle ayant pour objet « Dénonciation des augmentations de la tarification de la formation des pompiers »;
- ❖ De transmettre la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault, et au député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Luc Blanchette.

11-14-486

Demande d'appui du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue.

Considérant les inquiétudes en lien avec les intentions du Gouvernement du Québec de revoir le rôle et les mandats des Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE);

Considérant que lors de la création des CJE en 1997, le milieu témiscamien s'était mobilisé afin d'assurer la présence d'un CJE au Témiscamingue;

Considérant qu'au Témiscamingue, le CJE est une référence incontournable pour toutes questions qui touchent la jeunesse témiscamienne;

Considérant que le CJET offre une panoplie de services que ce soit au niveau de l'employabilité, la persévérance scolaire, l'attraction et l'intégration en région, à l'entrepreneuriat jeunesse et accompagner les nouveaux arrivants;

Considérant que le CJET joue un rôle majeur auprès des jeunes afin de favoriser la participation citoyenne et à la vie démocratique;

Considérant que sur le territoire témiscamien, le CJE est le seul organisme ayant pour mission l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 12 à 35 ans, par le biais de l'intégration socioprofessionnelle;

Considérant que bon an, mal an, le CJE du Témiscamingue soutient en moyenne plus de 600 jeunes à travers sa mission et ses différents projets;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De témoigner toute notre appréciation au Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour le travail d'accompagnement réalisé sur une base quotidienne et pour ses projets innovateurs mis en place auprès des jeunes de notre communauté;
- ❖ De transmettre copie de cette résolution au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, et au député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Luc Blanchette.

11-14-487

Bilan du GAMME ayant eu lieu le 8 novembre 2014 à Témiscamingue.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

11-14-488

Demande d'appui de la MRC des Maskoutains concernant la prescription applicable pour un recours (règlements sur l'abattage d'arbres).

La MRC des Maskoutains a demandé l'appui des autres MRC du Québec dans sa demande au Gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans le but de pouvoir émettre un constat d'infraction dans l'année de la connaissance (par la MRC) de l'infraction, plutôt que dans l'année où l'infraction est commise. Le problème vient du fait que c'est un règlement de la MRC, appliqué par les inspecteurs des municipalités locales (délai de communication entre la municipalité locale et la MRC et difficulté d'établir la date de la coupe, lorsqu'il ne reste que des souches).

Mais le problème est plus général. Il s'agit du délai de prescription en cas de recours. Selon l'article 14 du Code de procédure pénale, une municipalité, une MRC ou le gouvernement peut poursuivre pour une période d'un an, après que l'infraction a été commise (après il est trop tard). L'article 14 permet au gouvernement de changer le délai de prescription, de le faire démarrer à partir du moment où il a connaissance de l'infraction ou de le faire démarrer à partir de la date où se produit un événement. C'est le cas pour le ministère de l'Environnement, qui peut poursuivre dans une période de cinq ans, à partir du moment où l'infraction est commise.

La MRC des Maskoutains a un avis juridique qui dit que ce pouvoir de changer le délai de prescription n'est pas donné à une municipalité locale ou à une MRC. Dans le cadre du pacte fiscal transitoire 2015, où le gouvernement s'est engagé à réviser les lois municipales et à redéfinir ses relations avec les municipalités, il y aurait lieu de revendiquer ce pouvoir. Au Témiscamingue, cette situation (délai de poursuite vs moment où est commise une infraction) pourrait s'appliquer dans les situations suivantes :

- Les règlements locaux sur l'abattage d'arbres;
- Constructions sans permis;
- Travaux sur la rive et dans le littoral;
- Taxe municipale de 0,50 \$ la tonne sur le sable/gravier.

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue donne son appui à la MRC des Maskoutains, dans ses démarches auprès du gouvernement pour faciliter les recours dans le cadre des règlements régionaux sur l'abattage d'arbres;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministre des Affaires municipales d'inclure dans ses travaux de révision des lois municipales, la possibilité pour une municipalité locale ou une MRC d'avoir les mêmes pouvoirs que le gouvernement pour modifier le délai de prescription en cas de recours (2^e alinéa de l'article 14 du Code de procédure pénale).

11-14-489

Nomination d'un représentant pour le Témiscamingue au conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

Lors de la séance du conseil du 18 décembre 2013, M^{me} Isabelle Morin fut nommée représentante pour le Témiscamingue au conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue. Une correspondance à cet effet sera réacheminée auprès de cet organisme.

11-14-490

Avis de dépôt à la MRCT de la déclaration 2014 des intérêts pécuniaires du préfet.

La directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, donne avis au conseil du dépôt le 26 novembre 2014 à la MRC de Témiscamingue de la « Déclaration des intérêts pécuniaires 2014 » de M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue, élu au suffrage universel le 3 novembre 2013.

11-14-491

Exposition « Lumière sur un patrimoine méconnu » – Galerie du Rift de Ville-Marie du 14 décembre 2014 au 8 février 2015.

Du 14 décembre 2014 au 8 février 2015, une exposition intitulée « *Lumière sur un patrimoine méconnu* » se tiendra à la Galerie du Rift à Ville-Marie ». Issue du grand projet d'identification patrimoniale et culturelle des municipalités du territoire, cette exposition rassemble les bijoux du patrimoine témiscamien que la population est invitée à redécouvrir sous un nouvel angle. Pilotée par la Commission culturelle, en partenariat avec la Société d'histoire du Témiscamingue, cette exposition permettra un regard nouveau sur le Témiscamingue à travers la conception artistique de M^{me} Francine Marcotte, artiste chevronnée. « Lumière sur un patrimoine méconnu », c'est 21 municipalités, autant de bijoux, un seul lieu d'exposition! La population est invitée à venir y redécouvrir le Témiscamingue par le biais de son patrimoine.

M. Jean-Yves Parent invite les élus à assister au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 14 décembre 2014 à la Galerie du Rift.

11-14-492

Dépôt du Plan stratégique 2014-2017 du Rift.

Le conseil des maires prend acte du document s'intitulant « *Planification stratégique et Plan d'action 2014-2017 – Affirmer son rôle de chef de file culturel dans la région* ».

Le dépôt de ce document respecte l'une des clauses incluses dans l'entente intervenue entre la MRC de Témiscamingue et le Rift qui stipule que l'organisme doit fournir un bilan annuel d'activités qui inclut une description de l'ensemble des activités réalisées au cours de l'année et une description des changements survenus s'il y a lieu.

11-14-493

Demande de la municipalité de Fugèreville et du Domaine de la Baie Gillies pour un retrait de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte de la résolution n° 567-11-2014 de la municipalité de Fugèreville, adressée à la MRC de Témiscamingue et à la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, qui demande de renoncer, par résolution, à leur droit de regard sur la gestion du Domaine de la Baie Gillies.

Avant de prendre une décision, les élus souhaitent consulter le protocole d'entente signé en 1996 entre les trois parties concernées. Ce dossier sera ramené à une séance ultérieure pour prise de décision.

11-14-494

Demande d'appui – Projet d'agrandissement du Centre de santé et des services sociaux du Témiscamingue.

Considérant que le bloc opératoire du Centre de santé et des services sociaux du Témiscamingue à Ville-Marie (CSSST) présente un déficit d'espace de 93 % en fonction des normes d'aménagement déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Considérant que l'urgence et les soins intensifs du CSSST présentent un déficit d'espace de 69 % en fonction des normes d'aménagement;

Considérant que le service d'oncologie du CSSST présente un déficit d'espace de 22 % en plus d'être situé à proximité des risques d'infection;

Considérant que le CSSST travaille sur le programme fonctionnel et technique (PFT) depuis 2003 et que l'agrandissement du bloc opératoire, de l'urgence et des soins intensifs de même que le service d'oncologie en font partie;

Considérant que le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, M. Yves Bolduc, est venu annoncer, en novembre 2011, qu'il autorisait l'agrandissement et le réaménagement du CSSST à Ville-Marie et qu'il prévoyait une somme de 24,5 M\$ pour ce faire;

Considérant que lors de la dernière élection provinciale, le candidat libéral et actuel membre du Gouvernement du Québec, M. Luc Blanchette, a clairement indiqué que le PFT était une priorité pour le Parti libéral et qu'il irait de l'avant;

Considérant qu'en date d'aujourd'hui, le PFT n'est pas inscrit dans le plan décennal d'investissement de 2014-2024;

Considérant que le projet de loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé vise le maintien des services à la population et que les travaux prévus au PFT sont justement en lien avec le maintien et l'amélioration des services à la population;

Considérant les efforts et investissements consentis à date par le CSSST pour la réalisation du projet;

Considérant que depuis l'élection provinciale du 7 avril dernier, le gouvernement actuel a amplement eu le temps de corriger l'erreur du gouvernement précédent qui avait retiré le projet de PFT du CSSST du plan décennal d'investissement;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De demander au Gouvernement du Québec, de réintroduire les sommes prévues pour le programme fonctionnel et technique du Centre de santé et des services sociaux du Témiscamingue dans le plan décennal d'investissement 2015-2025;
- ❖ De prendre en considération l'actualisation des coûts du projet, rendu nécessaire par les délais depuis l'annonce de 2011 et prévoir un montant de 29 097 669 \$;
- ❖ De transmettre la résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, au député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Luc Blanchette, au président – directeur général de l'Agence de la santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jacques Boissonneault, et au président du conseil d'administration du Centre de santé et des services sociaux du Témiscamingue, M. Raymond Gagnon.

11-14-495

Demande d'appui pour l'obtention d'un financement de base pour la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue.

Considérant que la mission première de la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue (CDCT) est de voir à la consultation, la concertation et la mobilisation de ses membres pour la défense de leurs intérêts et la promotion de l'action communautaire autonome misant sur l'action citoyenne et sur le développement social;

Considérant que la CDCT a déposé une première demande de financement de base auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour un montant de 50 000 \$;

Considérant que lors de la création du Secrétariat par le Gouvernement du Québec, en 1995, visait à marquer le début d'une démarche formelle de reconnaissance de la contribution du milieu communautaire et bénévole;

Considérant que le SACAIS, par le biais de son Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire, vise le soutien et la consolidation financière des CDC dont la mission principale vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les milieux locaux;

Considérant que le CDCT travaille au développement socioéconomique de la communauté par l'implication et la contribution de ses nombreux membres du secteur communautaire;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la demande de financement du CDCT auprès du SACAIS et requérir auprès dudit Ministère de pourvoir au financement de la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue, étant la dernière corporation au Québec à ne pas être soutenu financièrement par le SACAIS;
- ❖ De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, et au député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Luc Blanchette.

11-14-496

Demande d'appui – Avenir des écoles de l'Est témiscamien.

Considérant les inquiétudes en lien avec les intentions de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue de fermer les écoles primaires de Fugèreville et Belleterre;

Considérant les inquiétudes en lien avec la fermeture possible des niveaux 3 et 4 du secondaire à l'école secondaire du Carrefour de Latulipe;

Considérant les besoins, de tous les secteurs du Témiscamingue, pour le maintien de services de proximité;

Considérant le temps de trajet considérable actuel, demandé aux élèves des municipalités de l'Est témiscamien;

Considérant que toute fermeture d'écoles ou de niveau de secondaire, dans ce secteur, ne fera qu'accentuer la problématique du transport scolaire;

Considérant les impacts sur le décrochage scolaire et le niveau de scolarisation des élèves que risquent d'entraîner des temps de déplacement plus élevé;

Considérant l'importance pour les municipalités du maintien de leurs écoles et du sentiment d'appartenance qui en découle;

Considérant que le Comité de diversification des municipalités de l'Est témiscamien a déposé un mémoire à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue pour l'avenir des écoles de Belleterre et de Fugèreville;

Considérant que dans ce mémoire, le Comité de diversification de l'Est témiscamien fait non seulement part de ses inquiétudes en lien avec l'avenir de ses écoles dans son secteur, il apporte également des pistes de solution;

Considérant la demande effectuée par mesdemoiselles Jade et Da-Rose Adam Pâquet lors de la 1^{re} période de questions à savoir si la MRC de Témiscamingue appuyait leurs démarches auprès de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue pour le maintien des écoles primaires et des niveaux du secondaire à l'école du Carrefour de Latulipe;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la demande des élèves de l'école du Carrefour et de demander à la Commission scolaire d'envisager toutes les solutions possibles afin d'assurer le maintien des écoles primaires de Belleterre et Fugèreville de même que les niveaux 3 et 4 du secondaire à l'école du Carrefour à Latulipe;
- ❖ De féliciter, pour leur implication citoyenne, mesdemoiselles Jade et Da-Rose Adam Pâquet.

11-14-497

Lancement du volume 2 d'Origine Nord-Ouest.

M. Norman Young informe le conseil de son appréciation suite à l'activité de lancement du livre « Tout l'monde à table, volume 2 » d'Origine Nord-Ouest, ayant eu lieu le 1^{er} novembre 2014 au Forestel à Val-d'Or. Un souper gastronomique fut alors servi auprès des centaines de personnes présentes.

11-14-498

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec le projet de turboalternateur de Tembec sont soulevées par l'assistance.

11-14-499

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 17 décembre 2014

Il est 22 h 35.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

